



**Attestation de garantie financière
Etablissement d'enseignement de la formation à la conduite de véhicules de
catégorie B /AAC et A et à la sécurité routière**

N° d'acte 0000963992 1 10001295243

N° d'acte 0000988943 1 10001324913

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE**, Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social situé 77 avenue Olivier Messiaen - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 414 993 998 RCS LE MANS,
Représentée par Madame Régine THOMAS, Responsable de Service, dûment habilitée, ou toute personne dûment habilitée et ci-après désignée au terme des présentes,
déclare garantir dans les conditions définies aux termes de la convention de garantie financière (cf. conditions générales figurant en annexe), l'établissement d'enseignement :

Raison ou dénomination sociale la **SARL VAUGEOIS AND CO**

Adresse de l'établissement : 7 Place du 9 Juin 1944 – 53100 MAYENNE

RCS de LAVAL

Numéro 452 451 990

Agrément N° E 17 053 0002 0 délivré le 17/02/2017 par le Préfet du département de la Mayenne pour l'établissement situé 7 place du 9 juin 1944 - 53100 MAYENNE

Agrément N° E 16 053 0002 0 délivré le 07/03/2016 par le Préfet du département de la Mayenne pour l'établissement situé ZI 262 rue de la Peyennière - 53100 MAYENNE

Agrément N° E 19 053 000 50 délivré le 01/08/2019 par le Préfet du département de la Mayenne pour l'établissement situé 37 Grande Rue - 53190 LANDIVY

Représentant légal : Monsieur Alexis VAUGEOIS

dans les conditions prévues à l'article R213-3 du code de la route et de la convention signée entre l'Etat et ce même établissement d'enseignement relative aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B/AAC et A et à la sécurité routière. Certificat d'Assurance Police N° 041 307 042 et N° 191 255 332

La garantie est donnée pour un montant global maximum de:

132 550 EUROS – CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS,

pour la période du **25/06/2021** au **24/06/2022**, sous réserve d'une résiliation anticipée de la garantie conformément aux conditions générales de la convention de garantie.



Fait à ANGERS, le 25/06/2021

Signature de la Caisse régionale

- précédée du nom et de la qualité du signataire
- du cachet de la Caisse régionale